



## DECISION 2025-D-006 Attribution du marché fourniture d'abris-bacs

#### **DECISION 2025-D-006**

# <u>Décision d'attribution du marché public n°2025-CC-04</u> Fourniture d'abris-bacs.

Jean-Marc DUMOULIN, Président de la Communauté de Communes de Val'Aigo.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.5211-2 et L.5212-11 et suivants.

**Vu** la délibération communautaire n° 2020-048 en date du 15 juillet 2020, portant délégation de compétences au Président.

Considérant que, sur le fondement de la délégation de compétences confiée au Président, par délibération du 15 juillet 2020, le Président peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 350 000 euros HT pour les travaux et 214 000 euros HT pour les fournitures courantes et les prestations intellectuelles, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraine pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### DECIDE

#### Article 1

Après lecture du rapport d'analyse des offres par Monsieur le Président relatif au marché référencé 2025-CC-04 passé en procédure adaptée concernant la fourniture d'abris-bacs dans le cadre de la collecte des biodéchets sur le Territoire de la Communauté de Communes de Val'Aigo.

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise :

- EMZ pour un montant de 29 550.00 euros HT.

### Article 2

Conformément à l'article L2322-2 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la première réunion du Conseil Communautaire.

## Article 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et publiée.

Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Receveur des finances.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le tribunal administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Fait à Villemur-sur-Tarn, le

0 7 NOV. 2025

Certifié exécutoire Les formalités de publicité ayant été effectuées Le

0 7 NOV. **2025** 

Le Président, Jean-Marc DUMOULIN